

# Plan de performance de l'école en bref

## Résumé exécutif

### AS24-25

#### Introduction

Conformément aux objectifs et aux priorités des Écoles publiques du comté de Prince George (PGCPS), le Plan de performance scolaire (SPP) permet un processus d'amélioration scolaire transparent et collaboratif axé sur la réussite des élèves.

Le plan de performance scolaire a été élaboré cette année scolaire dans le prolongement du travail et de la planification détaillés réalisés au cours de l'année scolaire précédente. Le plan de performance scolaire met l'accent sur l'engagement des écoles dans des cycles de recherche disciplinés par l'utilisation de la méthode Planifier, Faire, Étudier, Agir. Grâce à l'utilisation réussie de la méthode Planifier, Faire, Étudier, Agir, les écoles sont en mesure de planifier, d'évaluer et d'étudier les actions d'amélioration de l'école afin d'avoir un impact sur les résultats des élèves et la pratique des enseignants.

Profil de l'école		Code de l'école	Désignation de l'école
Nom de l'école	COLLÈGE JAMES MADISON	1510	Communauté - Non
Adresse de l'école	7001 BELTZ DR, FORESTVILLE, MD 20747		Titre I - Non
Agence locale de l'éducation (LEA)	Écoles publiques du Comté de Prince George		CSI- Non
Classes desservies	06-08		ATSI- Non
Nom de la directrice	Beverly Botchway		Durabilité - Non
Adresse électronique de la directrice	Beverly.Botchway@pgcps.org		
Numéro de téléphone de l'école	3015992422		
Nom du superviseur principal	Gaines, Monica L		
Courriel du superviseur principal	Monica.Gaines@pgcps.org		
Vision	La vision du Collège James Madison est de créer et de maintenir un environnement d'apprentissage solide, académique, sûr et ordonné qui favorise un enseignement rigoureux et pertinent, l'éducation du caractère et la maîtrise des technologies. En collaborant avec toutes les parties prenantes, les élèves deviendront des érudits attentionnés, respectueux et responsables, autonomes, équipés et encouragés à réussir dans une société mondiale compétitive.		
Mission	Le Collège James Madison offrira un environnement propice à un apprentissage de qualité où les élèves acquerront les connaissances, les attitudes et les compétences nécessaires pour participer		

| activement et de manière responsable à un monde en mutation et de plus en plus interconnecté. |

**Plan de performance de l'école en bref**  
**Résumé exécutif**  
**AS24-25**

<p style="text-align: center;"><b>Objectifs SMART</b></p> <p style="text-align: center;">(Une aspiration ciblée qui sert de point focal pour les efforts d'amélioration collective).  <b>Spécifique ; Mesurable ; Atteignable ; Réaliste ; Limité dans le temps</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Idée de changement (stratégie)</b></p> <p style="text-align: center;">(Une idée ou une technique spécifique et réalisable que les équipes de l'école utiliseront pour atteindre l'objectif SMART).</p>
<p><b>1-Math</b></p> <p>D'ici juin 2025, le pourcentage d'élèves de 8e année ayant obtenu une note de compétence ou de distinction augmentera de cinq points de pourcentage, passant de 0 % à 5 %. Cela nécessite qu'au moins 14 élèves obtiennent une note de compétence ou de distinction au MCAP en mathématiques.</p>	<p>Planification collaborative hebdomadaire avec le soutien administratif</p>
<p><b>2-RELA/ELA</b></p> <p>D'ici juin 2025, les scores globaux au MAP RELA augmenteront de 5 %, passant de 33,6 % à 38,6 %. Cela représente une augmentation de 40 élèves supplémentaires atteignant le niveau de compétence ou supérieur. La répartition par niveau scolaire est la suivante :</p> <p>La 6e année devra passer de 28 % à 33 %, ce qui représente 13 élèves supplémentaires atteignant le niveau de compétence ou supérieur.</p> <p>La 7e année devrait passer de 41,6 % à 46,5 %, ce qui représente 14 élèves supplémentaires atteignant le niveau de compétence requis ou supérieur</p> <p>La 8e année devrait passer de 31 % à 36 %, ce qui représente 15 élèves supplémentaires atteignant le niveau de compétence requis ou supérieur</p>	<p>Analyse des évaluations formatives, communes et de référence permettant d'identifier les difficultés des élèves face à des normes de contenu spécifiques et d'élaborer des plans d'enseignement basés sur le programme d'études intégrant l'enseignement en petits groupes.</p>
<p><b>3- L'assiduité</b></p> <p>D'ici juin 2025, le pourcentage d'élèves en absentéisme chronique diminuera de 5 points, passant de 10,8 % à 5,8 %. Cela nécessite que 40 élèves ou plus améliorent leur taux d'assiduité afin de manquer moins de 10 % de la période d'inscription au Collège James Madison.</p>	<p>Nous pouvons non seulement mettre en place de manière cohérente une réunion mensuelle du comité de présence à l'échelle de l'école pour traiter les problèmes des élèves chroniquement absents et habituellement absentéistes, mais nous pouvons également mettre en place un niveau de surveillance et de soutien plus fin lors de chaque réunion de l'équipe de niveau scolaire. Cela permettra à chacun des conseillers scolaires professionnels de niveau scolaire, ainsi qu'au personnel chargé des élèves et à l'administrateur principal, de collaborer afin d'identifier les causes des</p>

problèmes des absences et de déterminer l'intervention appropriée pour améliorer les taux de fréquentation. Une fois que l'intervention/le soutien a été identifié au niveau de l'établissement, un suivi peut être effectué chaque semaine lors de la réunion de l'équipe pédagogique. Après quatre semaines de suivi, l'équipe pédagogique peut faire part

## Plan de performance de l'école en bref

### Résumé exécutif

AS24-25

au comité chargé de l'assiduité de la nécessité de modifier, changer ou supprimer l'intervention/le soutien. Sur la base des informations recueillies lors de la réunion sur l'assiduité, nous récompenserons les taux de fréquentation élevés par le biais d'un certain nombre de mesures incitatives :  
journées mensuelles sans uniforme (nous sommes une école où le port de l'uniforme est obligatoire) pour la ou les classes ayant les taux de fréquentation les plus élevés, reconnaissance positive pour les élèves ayant une assiduité parfaite et une assiduité supérieure à 95 % lors des assemblées du tableau d'honneur, félicitations lors des assemblées communautaires trimestrielles, etc.

**Intervention supplémentaire de soutien et d'amélioration ciblés (ATSI) (le cas échéant)**

